

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 18 + 2

Le **Mardi 18 Octobre 2022 à 20h** le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX dûment convoqué le 14/10/2022 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Étaient présents :

BECK Maurice, BERLIOZ Stéphane, BRUT Annie-Pierre, COLLION Olivier, COUTURIER Sébastien, CRETINON Françoise, DIGAUD Paulette, FANCHON Jean-Louis, HERICHER Aude, LE DIVOUZET Magali, MALJOURNAL Vincent, MEUNIER Alain, OGIER Christian, PAROT Aline, PILLOIX Patrick, PIOLLAT Isabelle, PRIMAT Ludovic, TOURNIER-FILLON Jean-Paul.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

BERLIOZ Stéphane (arrivé à 20h30)
BOUVIER Régis
CAREZ Virginie donne pouvoir à TOURNIER-FILLON Jean-Paul
GARREL Virginie
SCIET Sylvie donne pouvoir à MEUNIER Alain

Étaient absents :

LEFEVRE Stéphanie.

M. TOURNIER-FILLON Jean-Paul a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil du 8 Septembre 2022 et désignation du secrétaire de séance

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. TOURNIER-FILLON Jean-Paul est désigné secrétaire de séance.

Point financier

Comptes 2022 COMMUNE PORTE-DES-BONNEVAUX

Section de fonctionnement	Budget	Réalisé
Excédent 2021		1 130 829,86
A déduire l'affectation du résultat au 1068 budget INVEST		- 774 486,22
DEPENSES 2022	1 833 216,00	1 044 667,30
RECETTES 2022	1 833 216,00	1 183 792,21
EXCEDENT / DEFICIT au	18/10/2022	495 468,55

Section d'investissement	Budget	Réalisé
Excédent 2021		- 184 696,49
Ajout de l'affectation du résultat du fonct. Au 1068		774 486,22
DEPENSES 2022	1 149 696,49	539 873,50
RECETTES 2022	1 149 696,49	132 933,26
EXCEDENT / DEFICIT au	18/10/2022	182 849,49

Fonctionnement et investissement

Excédent 2021			946 133,37
	DEPENSES 2022	2 982 912,49	1 584 540,80
	RECETTES 2022	2 982 912,49	1 316 725,47
EXCEDENT / DEFICIT au	18/10/2022		678 318,04

Point travaux

Il est présenté par M. TOURNIER-FILLON.

- Les travaux du stade de Semons ont démarré. Ils seront suivis par ceux du stade de Commelle.
- Ecole maternelle de Commelle : reste à effectuer le remplacement des sanitaires. Ces travaux seront réalisés l'été prochain.
- Cour de l'école primaire de Commelle : la livraison des jeux devrait débuter la semaine prochaine (pendant les vacances), ainsi que la coupe d'un platane.
Une inauguration, suite aux travaux de l'école, est à prévoir avant la fin de l'année.

Délibération – DM N° 2 – Actualisation de la part communale pour les travaux d'enfouissement réseaux secs RD51/56 à Commelle

Ce point est retiré de l'ordre du jour, en raison d'un manque d'informations.

Délibération 40 – Extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de PORTE-DES-BONNEVAUX - Validation de la procédure

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de l'écologie, de l'économie et de la maîtrise des consommations d'énergies notamment dans le domaine de l'éclairage public.

Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public, comme c'est déjà le cas sur la commune déléguée de Semons. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Il est proposé d'instaurer l'extinction de l'éclairage public, sur tout le territoire de la commune, de 23h00 à 5h00 tous les jours de la semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit, de 23 heures à 5 heures, sur l'ensemble de la commune de PORTE DES BONNEVAUX, à compter du 2 Janvier 2023,
- PREND ACTE que les modalités d'application de cette mesure et en particulier les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation seront validées par arrêté municipal.

Bilan des 4 réunions publiques

Monsieur OGIER a envoyé un compte-rendu à chaque conseiller. Peu de fréquentation : ARZAY 3 personnes, Semons 11 personnes, Commelle 32 personnes, Nantoin 19 personnes.

Les points qui reviennent souvent sont à voir pour mettre en place des solutions.

Aude HERICHER fait remonter le manque de personnes, peut-être dû au manque de communication (L'info est parue sur Panneau Pocket, mais il est ressorti une demande des gens d'avoir une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres)

« Comptoir de campagne » : ce dossier est toujours à l'état de projet, aucune décision n'est prise. Une prochaine réunion sera organisée pour les élus afin de voir s'il est toujours pertinent car financièrement cela représente un coût important pour la commune.

Réflexions sur le devenir et l'évolution du site internet de la commune

Une réflexion sera engagée pour refaire un nouveau site internet, et trouver une meilleure solution (commission communication).

Le site actuel n'est plus alimenté car peu attractif et limité.

Point d'info sur l'affouage

12 personnes sont inscrites pour la coupe, et 6 pour la formation.

Point d'info sur un « état zéro » de la consommation en éclairage public, y compris bâtiments communaux en 2022 pour mise en place d'un suivi annuel, voir trimestriel si intérêt

Monsieur OGIER a traité ce point en même temps que le point financier.

Point Bièvre Isère Communauté

• **Répartition définitive du FPIC**

La répartition définitive a été actée, notamment la prise en charge exceptionnelle par BIC des sommes laissées redevables à certaines communes.

Le Président alerte les élus que la hausse des coûts de l'énergie (électricité, carburants,...) va se traduire par une estimation de plus de 1,5 millions de dépenses de fonctionnement en plus en 2023. Une réunion finances va être organisée. Le FPIC pourrait alors être impacté.

• **Informations générales**

6 centres de loisirs existent sur le territoire de Bièvre Isère. Par manque de recrutement d'animateurs, ils ne seront ouverts qu'une semaine sur 2 durant les vacances de Toussaint.

Questions et infos diverses

➤ Problématique des chats errants avec proposition d'Aline Parot

Les communes avec lesquelles travaille le cabinet vétérinaire de Mme PAROT ont pour habitude de demander des aides pour le financement à l'Association 30 millions d'Amis ou à la fondation Brigitte Bardot, associations qui prennent en charge l'intégralité des frais.

Si la commune choisit de passer par l'une de ces associations, l'identification est réalisée obligatoirement au moment de la stérilisation (avec un "P" tatoué dans l'oreille pour indiquer que l'animal est pucé). Dans ce cas les tarifs sont les suivants :

- Ovariectomie chatte + puce électronique + P dans l'oreille = **80 euros**,
- Castration chat + puce électronique + P dans l'oreille = **60 euros**

Si la commune ne souhaite pas passer par ces associations, le cabinet vétérinaire peut uniquement stériliser les animaux (en tatouant un S dans l'oreille pour indiquer qu'ils sont stérilisés), dans ce cas :

- Ovariectomie chatte + S dans l'oreille = **70 euros**
- Castration chat + S dans l'oreille = **50 euros**

Les chats devront être capturés par la commune puis relâchés au même endroit.

➤ M. PILLOIX informe de plusieurs demandes de personnes concernant les nids de frelons.

Il conviendrait de rediffuser une information à ce sujet.

➤ M. FANCHON fait part au conseil de l'inquiétude des inspecteurs quant aux effectifs des 2 écoles (Nantoin / Commelle). Il convient de prévoir une réunion avec les inspecteurs, la commission scolaire, les directeurs d'école et les élus intéressés.

➤ M. COUTURIER informe de la venue d'un camion pizzas, les vendredis et samedis soirs vers la salle des fêtes de Nantoin, de 18h à 21h30, et ceci à compter du 21 Octobre 2022.

➤ M. TOURNIER-FILLON informe de la tenue des cérémonies commémoratives du 11 Novembre dans chaque commune déléguée à 11h00.

La prochaine réunion est prévue le 10 Novembre 2022 à 20 h à Commelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.